

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 juin 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Arrivée tardive :

Le conseiller François Séguin prend place à 19 h 01.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Moment de réflexion

26-06-0474 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 15 juin 2026 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.3 Engagement de cession / Lots 2 727 626 et 2 727 627 / Logements abordables / L'Aiguillage

« ADOPTÉE »

26-06-0475 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

Arrivée du conseiller François Séguin à 19 h 01, qui prend alors place à la table du conseil.

26-06-0476 Première période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-06-0477 Démission et nomination d'un membre du comité environnement / Création d'un comité ad hoc au comité de la culture / Désignation d'élus à titre de membres des conseils d'administration du Musée régional et de La Fondation de la Maison Trestler

CONSIDÉRANT la résolution 26-01-0010 par laquelle la conseillère Nancy Dallaire est désignée comme l'une des membres élus du comité environnement;

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Dallaire comme membre dudit comité;

CONSIDÉRANT la volonté de créer un nouveau comité ayant pour mandat l'analyse du besoin et de la viabilité d'une salle de spectacle régionale;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre d'élu ne siège actuellement aux conseils d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et de La Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil remercie la conseillère Nancy Dallaire pour sa contribution au sein du comité environnement;

QUE la conseillère Vanessa Leduc soit désignée à titre de membre du comité environnement;

QUE soit créé un comité ad hoc, rattaché au comité de la culture et de la vie communautaire, dont le mandat sera d'analyser et d'évaluer les besoins et la faisabilité d'une salle de spectacle à Vaudreuil-Dorion;

QUE la conseillère Nancy Dallaire soit désignée à titre de membre du comité ad hoc au comité de la culture et de la vie communautaire et à titre de membre observateur du conseil d'administration de La Fondation de la Maison Trestler;

QUE le conseiller John McRae soit désigné à titre de membre observateur du conseil d'administration du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-06-0478 Aide financière / Journée internationale des aînés / Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges, comité organisateur de la Table de concertation des aînés Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges a comme mission de favoriser le regroupement des forces locales et le partenariat entre les organisations dans le but d'améliorer le mieux-être, les conditions de vie et les services offerts aux personnes aînées;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges organise à nouveau la Journée internationale des aînés le 2 octobre prochain en rassemblant des personnes aînées provenant de 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors d'une activité conviviale de type repas dansant, visant à briser l'isolement, favoriser la participation sociale et reconnaître la contribution des aînés à notre communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et de la culture d'appuyer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges, laquelle agit comme représentant de la Table de concertation des aînés, à titre d'aide financière dans le cadre de l'activité organisé lors de la Journée internationale des aînés qui se tiendra le 2 octobre prochain.

« ADOPTÉE »

26-06-0479 Affectation / Programme d'aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés, volet 2 – campagne Hello

CONSIDÉRANT la résolution 26-04-0262, adoptée par le conseil municipal le 21 avril 2026, laquelle autorise la création du programme d'aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés (ACCES) et la réaffectation du solde résiduel du Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME), soit environ 191 000 \$, pour son financement;

CONSIDÉRANT que le volet 2 de ce programme vise à soutenir les commerces affectés par des travaux majeurs par l'entremise de mesures favorisant l'achalandage et la promotion commerciale;

CONSIDÉRANT le fort intérêt manifesté par les commerçants admissibles ainsi que le succès des initiatives financées dans le cadre du volet 2 du programme;

CONSIDÉRANT que les sommes initialement affectées à ce volet ont été entièrement engagées;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre les efforts visant à atténuer les impacts économiques temporaires découlant des travaux municipaux majeurs et de répondre à la demande observée auprès des entreprises concernées;

CONSIDÉRANT qu'un solde approximatif de 171 000 \$ demeure disponible au programme ACCES;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'affectation d'une somme additionnelle maximale de 20 000 \$ au budget du volet 2 du programme d'aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés (ACCES);

QUE cette somme soit prélevée à même le solde disponible du programme ACCES, lequel est actuellement estimé à environ 171 000 \$;

QUE Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), à titre de gestionnaire du programme, soit autorisé à administrer cette bonification conformément aux modalités déjà prévues au programme ACCES et sous la supervision de son comité d'investissement commun.

« ADOPTÉE »

26-06-0480 Autorisation de signature / Convention d'aide financière 2026-2029 / Centre d'études de Vaudreuil-Dorion / Fondation du collège de Valleyfield

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entre la Ville et la Fondation du collège de Valleyfield relativement à l'octroi d'une aide financière pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation et le lancement, en février dernier, de leur campagne de financement majeure visant à amasser une somme de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que les programmes d'études offerts au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion nécessitent l'achat de matériel spécialisé et adapté aux réalités du terrain;

CONSIDÉRANT le programme de bourses de la Fondation dont bénéficient certains étudiants résidents de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Fondation du collège de Valleyfield relativement à l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 100 000 \$, répartie selon les conditions prévues à l'entente, pour les années 2026 à 2029, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à prêter une salle à la Fondation pour la tenue de la cérémonie de remise de bourses du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour chacune des années visées par l'entente.

« ADOPTÉE »

26-06-0481 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Partage des installations et équipements scolaires et municipaux / Centre de services scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) ont des installations vouées aux activités culturelles, sociales, éducatives, sportives et de loisirs et reconnaissent la contribution de chacune des institutions à la mission de l'autre;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CSSTL souhaitent favoriser l'accessibilité ainsi qu'un meilleur partage de leurs installations et équipements scolaires et municipaux afin de maximiser leur utilisation et d'en faire bénéficier au plus grand nombre;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CSSTL conviennent des principes que l'élève et le citoyen sont une seule et même personne, que les installations de chacun font l'objet de prêts mutuels et que l'objectif poursuivi est d'atteindre la plus grande équité possible dans le partage des installations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente relative au partage des installations et équipements scolaires et municipaux et visant également à simplifier les processus existants concernant la gestion des ententes actuellement en vigueur entre la Ville et le CSSTL;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs relativement au partage des installations et équipements scolaires et municipaux pour une durée de dix ans;

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser, rétroactivement au 1^{er} juillet 2024, toute somme due au CSSTL en vertu de ladite entente;

QU'une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement soit faite au montant équivalent aux factures émises par le CSSTL pour les exercices 2024 et 2025.

« ADOPTÉE »

26-06-0482 Engagement de cession / Lots 2 727 626 et 2 727 627 / Logements abordables et sociaux / L'Aiguillage

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 2 727 626 et 2 727 627, et ce, suivant la résolution 25-12-0774 autorisant leurs acquisitions à des fins de logement social, abordable et communautaire et de parc et espace vert;

CONSIDÉRANT les pourparlers avec l'organisme à but non lucratif L'Aiguillage en vue de construire, sur les lots susmentionnés, des logements abordables et sociaux supervisés de type logements transitoires;

CONSIDÉRANT que ce type de logements constitue une solution de transition sécuritaire conçue pour faire le pont entre l'hébergement d'urgence et un logement permanent et offre un encadrement permettant aux personnes en situation d'itinérance de se stabiliser;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît le manque accru de logements abordables et de solutions d'hébergement transitoire sur son territoire et que ce projet permettra de répondre à un besoin criant dans la région;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à céder gratuitement les lots 2 727 626 et 2 727 627, situés sur la rue Chicoine, à l'organisme à but non lucratif l'Aiguillage;

QUE cet engagement de cession soit conditionnel à ce que l'organisme L'Aiguillage obtienne le financement à la réalisation d'un projet de logements abordables et sociaux supervisés éligible au programme de remboursement de 20 % de la Communauté métropolitaine de Montréal.

« ADOPTÉE »

26-06-0483 Dépôt / Liste des comptes / Période du 2 mai 2026 au 29 mai 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 2 mai 2026 au 29 mai 2026 totalisant un montant de 9 704 934,55 \$.

26-06-0484 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés – exercice 2026

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2026 :

Règlement	Appliquer au refinancement de la dette en 2026	Appliquer au service de la dette en 2026
1728	12 599,49 \$	
1754	6 661,91 \$	
1766	26 153,98 \$	
1805	25 107,25 \$	
1731		94 147,64 \$
1737		4 225,62 \$
1752		28 599,76 \$
1776		1 716,47 \$
1799		2 446,66 \$
1800		1 402,29 \$
1808		2 338,49 \$
1812		1 050,95 \$
1824		5 767,19 \$
1833		23 657,81 \$
1839		16 604,53 \$
Total	70 522,63 \$	181 957,41 \$

« ADOPTÉE »

26-06-0485 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 5 juin 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-06-0486 Dépôt / Procès-verbal du comité de santé et sécurité du travail – Pôle municipal et services administratifs du Service de sécurité incendie

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et de sécurité du travail des employés du pôle municipal et des services administratifs du Service de sécurité incendie tenue le 20 mai 2026.

26-06-0487 Autorisation de signature / Contrat individuel de travail à durée déterminée / Bibliothécaire / Service des loisirs et de la culture

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée pour le poste-cadre de bibliothécaire au sein du Service des loisirs et de la culture, division – Bibliothèque, à intervenir entre la Ville et M^{me} Geneviève Gauthier, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-06-0488 Modification à la structure organisationnelle / Service de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT qu'un poste d'agent de bureau au sein du Service de l'aménagement du territoire est devenu vacant à la suite d'un départ et qu'une démarche d'amélioration continue a été entreprise afin d'identifier les besoins du service en matière de service aux citoyens;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démarche, les besoins organisationnels identifiés correspondent davantage au profil d'un poste d'agent de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces circonstances, de convertir le poste d'agent de bureau vacant en un poste d'agent de services aux citoyens;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste d'agent de bureau laissé vacant au sein du Service de l'aménagement du territoire soit converti en un poste d'agent de services aux citoyens en date de la présente;

QUE ledit poste relève du directeur du Service de l'aménagement du territoire;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur ainsi qu'à tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

26-06-0489 Autorisation de signature / Entente de service / Le Bunker – lieu d'animation pour adolescents / Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir, dans un environnement sécuritaire, un lieu d'animation rassembleur destiné aux adolescents de Vaudreuil-Dorion et l'aménagement, à cette fin, du Bunker dans le parc Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion dispose de l'expertise et des ressources nécessaires à la planification et l'animation d'une programmation d'activités estivales diversifiées pour les adolescents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente de service visant à encadrer la collaboration entre la Ville et la Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion afin d'assurer la mise en service et le bon déroulement des activités du Bunker durant la période estivale;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion pour la mise en service du Bunker, et ce, du 6 juillet 2026 au 22 août 2026, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-06-0490 Autorisation de signature / Entente de service / Le Bunker – lieu d'animation pour adolescents / Jeunesse 360

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir, dans un environnement sécuritaire, un lieu d'animation rassembleur destiné aux adolescents de Vaudreuil-Dorion et l'aménagement, à cette fin, du Bunker dans le parc Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT que l'organisme Jeunesse 360 dispose de l'expertise et des ressources nécessaires à la planification et l'animation d'une programmation d'activités estivales diversifiées pour les adolescents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente de service visant à encadrer la collaboration entre la Ville et l'organisme Jeunesse 360 afin d'assurer la mise en service et le bon déroulement des activités du Bunker durant la période estivale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'organisme Jeunesse 360 pour la mise en service du Bunker, et ce, du 6 juillet 2026 au 22 août 2026, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-06-0491 Remboursement / Inscriptions saison 2026 / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Saison	Montant
Club de tennis Vaudreuil-Dorion	Printemps 2026	343,20 \$
Herman Cervera	Été 2026	81,25 \$

« ADOPTÉE »

26-06-0492 Participation financière de la Ville / Aménagement d'espaces adaptés pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme / Cours des écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'aménagement, dans les cours des écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine, d'espaces adaptés pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme, dont la réalisation est prévue dès l'été 2026;

CONSIDÉRANT que les écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine sollicitent une participation financière de la Ville représentant environ le tiers du coût du projet évalué à 205 356,62 \$;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poser des gestes concrets afin de réduire les obstacles à la participation et favoriser l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le projet d'aménagement, dans les cours des écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine, d'espaces adaptés pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme afin de favoriser l'obtention des contributions financières requises auprès de diverses fondations, organismes subventionnaires et commanditaires pour assurer sa réalisation;

QUE la Ville confirme sa participation financière au projet sous la forme d'une subvention équivalant à 33 % du coût total admissible du projet, jusqu'à un montant maximal de 70 000 \$, conditionnellement à l'obtention des subventions, contributions et commandites nécessaires au financement de la portion résiduelle du projet.

« ADOPTÉE »

26-06-0493 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1878.01 / Réfection de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juin 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1878.01;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Émery Paquette inc. (Salaberry-de-Valleyfield), pour la réfection de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte, et ce, pour un montant de 2 282 315 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1878.01, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt n° 1878;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

26-06-0494 Octroi de contrat / 401-120-26-R1755.02 / Remplacement de fenêtres Solera au Pôle municipal

CONSIDÉRANT l'article 33, paragraphe 2° de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM), qui permet l'attribution d'un contrat de gré à gré lorsqu'un seul fournisseur est en mesure de répondre au besoin en raison d'un droit exclusif ou de contraintes techniques;

CONSIDÉRANT que Vitrierie Savard inc. (Blainville) est le seul fournisseur en mesure de fournir et d'installer les unités requises pour le remplacement de certaines fenêtres Solera au pôle municipal, tout en assurant la compatibilité avec les composantes existantes du bâtiment;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Vitrierie Savard inc. le contrat pour le remplacement de fenêtres Solera au Pôle municipal, et ce, pour un montant de 60 000 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-06-0495 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1827.21 / Fourniture et installation d'oxygène liquide et des équipements connexes à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'oxygène liquide et des équipements connexes à l'usine de filtration, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 8 juin 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que ladite soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1827.21;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Air Products Canada Ltd (Mississauga) pour la fourniture et l'installation d'oxygène liquide et des équipements connexes à l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 228 204 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1827.21;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ce contrat et tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le règlement d'emprunt parapluie n° 1827.

« ADOPTÉE »

26-06-0496 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1851.16 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8e Avenue et l'avenue Marier

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8^e Avenue et l'avenue Marier (appel d'offres n° 401-110-25-R1851.16) comprenant l'ordre de changement n° 4 totalisant un montant de 4 786,85 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-06-0497 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1851/R1857.02 / Réhabilitation de conduites d'aqueduc, par technique de gainage structural, de la rue Jeannotte et de rues du secteur Curé-David

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc, par technique de gainage structural, de la rue Jeannotte et de rues du secteur Curé-David, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} juin 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1851/R1857.02;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services d'infrastructures Vortex inc. (Boucherville), pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc, par technique de gainage structural, de la rue Jeannotte et de rues du secteur Curé-David, et ce, pour un montant de 1 249 749,94 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1851/R1857.02;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE la dépense en lien avec les travaux sur la rue Jeannotte soit financée par le règlement parapluie n° 1851;

QUE la dépense en lien avec les travaux du secteur Curé-David soit financée par le règlement parapluie n° 1857.

« ADOPTÉE »

26-06-0498 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 20, 21, 23 et 24 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04 / Entrepreneur général / Construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Réservoir du plateau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04) comprenant les ordres de changement n^{os} 20, 21, 23 et 24, totalisant un montant de 2 091,88 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-06-0499 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-26-R1755.08 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'un café-bistro dans l'enceinte du Pôle municipal

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de construction d'un café-bistro dans l'enceinte du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-26-R1755.08) comprenant l'ordre de changement n° 4 totalisant un montant de 1 097,64 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-06-0500 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

CONSIDÉRANT que la Ville est partie à un dossier relatif à l'enveloppe du bâtiment du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que des résultats issus de tests thermographiques et d'essais de performance ont soulevé certaines préoccupations quant à certains joints de panneaux métalliques isolés;

CONSIDÉRANT que la Ville, Groupe Geysler inc., RTSI-Montréal inc. et Norbec Architectural inc. ont convenu de régler cette problématique à l'amiable au moyen d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que ce protocole prévoit notamment la réalisation d'une intervention ciblée, la bonification de certaines garanties ainsi qu'un programme d'inspection;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Groupe Geysler inc. ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-06-0501 Dérogation mineure / 15, rue Tooke / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 547 958 / Zone HFA-529 / CCU n° 26-05-0042

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 15, rue Tooke;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0042 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site web de la Ville le 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 15, rue Tooke afin d'autoriser une marge avant de 7 mètres en dérogation à l'article 5.22 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) qui prévoit une marge avant minimale de 25,19 mètres, laquelle correspond à la moyenne des marges avant de chaque bâtiment principal existant sur les terrains adjacents.

« ADOPTÉE »

26-06-0502 PIIA / 15, rue Tooke / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 547 958 / Zone HFA-529 / CCU n° 26-05-0043

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 15, rue Tooke;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0043 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 15, rue Tooke, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2026, et ce, conditionnellement à ce que le revêtement horizontal d'aluminium texturé soit remplacé par un clin de bois ou une imitation de bois de couleur beige.

« ADOPTÉE »

26-06-0503 Dérogation mineure / 86, avenue du Club / Relocalisation du stationnement / Lot 1 546 503 / HFA-529 / CCU n° 26-05-0044

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 86, avenue du Club;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0044, sous réserve de certaines conditions, formulée par le comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site web de la Ville le 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 86, avenue du Club, afin d'autoriser l'aménagement d'un accès véhiculaire situé à une distance de 3 mètres de l'intersection des lignes d'emprise de rue en dérogation à l'article 6.73 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) qui prévoit une distance minimale de 6 mètres, le tout tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 12 mai 2026, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que l'allée véhiculaire soit le plus éloigné possible des arbres matures;
- que l'allée véhiculaire soit d'une largeur simple maximale de 3 mètres;
- que l'implantation de ladite allée soit faite par un arpenteur-géomètre pour s'assurer que l'implantation est conforme à la dérogation mineure accordée.

« ADOPTÉE »

26-06-0504 Dérogation mineure / 350, rue Saint-Aubin / Agrandissement / Lot 1 676 037 / HFA-227 / CCU n° 26-05-0045

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Aubin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-05-0045, formulée par le comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site web de la Ville le 20 mai 2026;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Aubin afin d'autoriser une marge avant de 6,3 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone HFA-227 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) qui prévoit une marge avant minimale de 7 mètres, le tout tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 12 mai 2026.

« ADOPTÉE »

26-06-0505 Adoption / Règlement n° 1792-02 / Gestion des matières résiduelles / Exception permettant aux occupants d'une partie de la rue Chicoine de placer les bacs roulants sur la piste cyclable au moment de la collecte

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1792-02 a été déposé à une séance tenue le 1^{er} juin 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1792-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles n° 1792 afin de prévoir une exception permettant aux occupants d'une partie de la rue Chicoine de placer les bacs roulants sur la piste cyclable au moment de la collecte ».

« ADOPTÉE »

26-06-0506 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1797-02 / Gestion des fossés et installation de ponceaux / Travaux de reprofilage de fossés nécessitant le remplacement de ponceaux et la réparation d'entrées charretières / Responsabilités financières de la Ville et des résidents touchés

Le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur dépose le projet de règlement n° 1797-02 modifiant le Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux n° 1797 afin de prévoir les responsabilités financières des parties impliquées lors de travaux municipaux majeurs de reprofilage de fossés nécessitant le remplacement de ponceaux et la réparation d'entrées charretières et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

26-06-0507 Adoption de projet / Règlement n° 1873-01 / Lotissement / Harmonisation des normes applicables aux terrains situés à l'intérieur et à l'extérieur d'un corridor riverain avec celles du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1873-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1873 afin d'harmoniser les normes applicables aux terrains situés à l'intérieur et à l'extérieur d'un corridor riverain avec celles du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-06-0508 Avis de motion / Règlement n° 1873-01 / Lotissement / Harmonisation des normes applicables aux terrains situés à l'intérieur et à l'extérieur d'un corridor riverain avec celles du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération

La conseillère Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1873 afin d'harmoniser les normes applicables aux terrains situés à l'intérieur et à l'extérieur d'un corridor riverain avec celles du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération.

26-06-0509 Adoption de projet / Règlement n° 1874-02 / Construction / Ajustement de diverses dispositions

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1874-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1874 afin d'ajuster diverses dispositions »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-06-0510 Avis de motion / Règlement n° 1874-02 / Construction / Ajustement de diverses dispositions

La conseillère Nancy Dallaire donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction n° 1874 afin d'ajuster diverses dispositions.

26-06-0511 Adoption de projet / Règlement n° 1871-02 / Permis et certificats et régie interne / Ajustement de diverses dispositions

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1871-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et la régie interne n° 1871 afin d'ajuster diverses dispositions »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-06-0512 Avis de motion / Règlement n° 1871-02 / Permis et certificats et régie interne / Ajustement de diverses dispositions

La conseillère Sarah Champagne donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et la régie interne n° 1871 afin d'ajuster diverses dispositions.

26-06-0513 Adoption de premier projet / Règlement n° 1872-02 / Zonage / Ajustement de diverses dispositions

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le premier projet de règlement n° 1872-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1872 afin d'ajuster diverses dispositions »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-06-0514 Avis de motion / Règlement n° 1872-02 / Zonage / Ajustement de diverses dispositions

La conseillère Vanessa Leduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n°1872 de façon à apporter des ajustements à diverses dispositions.

26-06-0515 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 3 juin 2026.

« ADOPTÉE »

26-06-0516 Période d'intervention des membres du conseil

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité d'intervenir.

La conseillère Jasmine Sharma demande, en lien avec les différents chantiers et entraves routières, notamment la nouvelle entrave à venir sur la rue Émile-Bouchard, que soit expliqué aux citoyennes et citoyens le fonctionnement entourant les travaux réalisés sur le territoire, incluant les différents paliers impliqués ainsi que les délais applicables. Le maire et le directeur général fournissent des explications à ce sujet.

La conseillère Vanessa Leduc mentionne qu'elle est heureuse de se joindre au comité environnement et remercie le maire pour son ouverture ainsi que pour avoir respecté ses engagements. Elle souhaite également à l'ensemble des citoyennes et citoyens une bonne Saint-Jean-Baptiste et les invite à participer aux activités organisées par la Ville.

Le conseiller John McRae, à titre de bon coup et de coup de cœur, annonce le départ de la directrice générale adjointe qui quitte ses fonctions après 13 années de service à la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de relever de nouveaux défis. Il tient à la remercier pour tout le travail accompli, soulignant son intégrité, son engagement, sa bienveillance et son professionnalisme, et lui souhaite beaucoup de bonheur et de succès dans cette nouvelle étape de sa vie.

Le conseiller François Séguin a une pensée pour M. Gabriel Parent, ancien conseiller municipal, récemment décédé. Il mentionne que les funérailles de ce dernier auront lieu le 4 juillet prochain afin de lui rendre un dernier hommage.

Le maire Paul Dumoulin rend également un dernier hommage à M. Gabriel Parent et évoque de bons souvenirs avec lui.

26-06-0517 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-06-0518 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 17 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

Paul Dumoulin, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière